Parcours droit privé ou droit public, besoin d'avis

Par **Thampignon**, le **12/07/2016** à **22:40**

Bonjour,

je vais m'inscrire en Licence 3 et je n'arrive pas faire mon choix entre privé et public. J'ai plus de facilité en droit public, qui est un droit qui demande beaucoup de travail et qui me plait beaucoup, mais j'aurais tendance à aller vers le privé. Toutefois le fait qu'il y ait environ 75% des étudiants qui choisissent le privé me rebute un peu.

Je n'ai pas encore de projet professionnel, et je ne connais pas non plus tous les débouchés en droit public. Est-ce que si finalement je choisis une L3 parcours public je peux faire un master en droit privé par la suite ? Et vice versa ?

J'aimerais avoir des avis ou des témoignages de personnes ayant été dans la même situation que moi, ou pouvant éclairer ma lanterne.

Merci beaucoup

Par **Palois64**, le **20/07/2016** à **15:37**

Ayant beaucoup hésité à titre personnel entre le privé et le public, je te recommanderais de faire ce qui te plait et un droit dans lequel tu excelles. Mais plus spécifiquement vas en privé en licence. Tu choisiras véritablement en master 1 et 2. Au pire mélanges les matières publicistes et privatiste.
Si tu as besoin de plus d'information sur ton orientation professionnel n'hésites surtout pas à me contacter.
Mouais tu pourrais aussi faire un m1 privé après une licence de droit public. Mais fais gaffe à la cohérence de ton projet pro. En m2 avec la selection ca rigole pas.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/07/2016** à **16:06**

Bonjour

Super conseil de Palois64 pour le mélange des matières.

Par contre, ce que je ne comprend pas ce que vous semblez préférer le public, mais vous

dites avoir tendance à vous diriger vers le privé, pourquoi ?

Par **Palois64**, le **22/07/2016** à **14:37**

Le privé me correspond mieux au final. J'aime beaucoup le Droit des Contrats. Je préfère faire mes études en droit privé jusqu'au master 2. Et après pourquoi pas faire un autre master 2 en contrat public comme complément.
En début d'année j'ai été intéressé par un master en contrat public mais c'était trop spécialisé et pas assez proche du droit privé.
C'est le problème de la fac comme le soulignait thampignon, on sépare privé/public alors que dans la pratique les deux sont liés.
Bourdieu, tu as fais quoi comme étude sans être indiscret ? (Par curiosité).

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2016** à **14:53**

Bonjour

Alors moi j'ai toujours su que je voulais faire du privé.

Dans ma fac (Besançon), la L3 est "à la carte", c'est-à-dire que toute les matières sont à choix (on nous impose juste droit de l'environnement et droit des biens). Donc on pouvait faire des mélanges privés/publics, mais moi je n'ai pris que des matières de droit privé, mise à part "liberté publique" dans l'optique du CRFPA

J'ai fait ensuite un Master 1 droit privé général avec un parcours droit des affaires.

Cette année j'ai effectué un Master 2 Droit des affaires et du patrimoine (toujours à Besançon) dont j'attends les résultats d'ici septembre-octobre (je dois aussi soutenir mon mémoire).

J'envisage de continuer en Thèse.

Vous avez raison de dire que public et privé sont liés. Le meilleur exemple est le droit fiscal : une matière de privatistes, dont le contentieux relève des juridictions administratives

Par **Palois64**, le **22/07/2016** à **15:10**

La fac de Besançon que tu me présentes a l'air génial. L'idée de pouvoir choisir (sauf droit des biens et environnement) est juste cool.
Master 2 droit des affaires c'est intéressant ?
Ouf la thèse, futur professeur ou avocat (en évitant le concours) ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **22/07/2016** à **15:41**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Bonjour

Effectivement la fac de Besançon est génial ! C'est une fac a taille humaine. les professeurs sont très disponibles pour répondre à nos questions.

Pour ce qui est de L3, ils ont en effet décidé de supprimer la séparation public/privé, car ils se sont rendu compte qu'il y avait beaucoup d'indécis.

Pour le M2 droit des affaires et du patrimoine, il est effectivement très intéressant. Il ne s'agit pas d'un M2 droit des affaires pur et dur (société fiscal) car il y a une dimension patrimoine (immobilier, assurance-vie). Mais l'année prochaine c'est un nouveau directeur donc je ne sais pas si le programme sera le même

Enfin je souhaite faire une thèse avant tout pour être professeur. Pour ce qui est de la passerelle pour l'école d'avocat, je ne vais peut-être pas l'utiliser si j'obtiens le concours d'entrée.

Vous êtes le bienvenue si vous souhaitez venir étudiez à Besançon. Je tiens à vous préciser que c'est quand même à 923 km de Pau [smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés